

Don d'organes et de tissus  
Adoptez le ruban vert



**TOUS RECEVEURS  
TOUS DONNEURS**

À l'initiative d'associations, avec le soutien de  
l'Agence de la biomédecine et  
la Fondation de l'Académie de Médecine

# Ce ruban vert est le symbole adopté par les associations soutenant le don d'organes et de tissus.

Il rappelle à tout citoyen que, selon la loi française, nous sommes tous donateurs, sauf si nous avons exprimé notre refus de notre vivant.

Pour cela, **plusieurs possibilités** :

- 1** Le principal et plus sûr moyen de faire respecter son opposition et de protéger ses proches est de s'inscrire sur le registre des refus : [www.registrenationaldesrefus.fr](http://www.registrenationaldesrefus.fr)
- 2** Donner à ses proches un écrit daté et signé exprimant son opposition, qui sera remis à l'équipe de coordination de prélèvements d'organes.
- 3** Un proche peut faire valoir l'opposition formelle exprimée par le défunt. Il devra alors en témoigner par écrit et remettre le document daté et signé à l'équipe de coordination.



Le ruban vert se veut aussi le signe distinctif de la gratitude exprimée par la société à tous les donateurs d'organes et de tissus.